

**COMMUNE DE TREMARGAT**  
**Conseil Municipal du 10 juin 2024**  
**-PROCES-VERBAL-**

Le dix juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire par courrier en date du 3 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur François SALLIOU, Maire.

Elu	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
François SALLIOU	X		
Antoine MARIN	X		
Nadine HAMON	X		
Eric BREHIN	X		
Agnès CASSIN	X		
Catherine ROUXEL	X		
Audrey COUTE	X		Arrivée de Madame COUTE 20h34
François JEGOU		X	Pouvoir à Madame Agnès CASSIN

Sont désignés comme :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Antoine MARIN

**Secrétaire de séance adjoint** : Madame Agnès CASSIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h, le quorum de l'assemblée municipale est complet.

Rajout d'un point du jour suite à la réunion publique du 6 juin 2024 : Validation de la carte des ZAEnR

**Ordre du Jour**

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2024 ;
  - Modification de la Délibération N° 2024\_03\_02 : Création et adhésion au SIVU concernant le portage de repas à domicile du CEKB suite à l'installation de la nouvelle municipalité de Saint-Nicolas du Pélem et de Plounévez-Quintin ;
  - Demande de Monsieur SAUNIER Tudal et de Madame BERNARD Marie-France au sujet de la création d'une parcelle au lieu-dit « Prat Ar Col – Le Goaffr »
  - Classement des voiries : présentation de la mission par Monsieur Xavier NICOLAS, géomètre-expert ;
  - Point sur l'état de la BAL (Base Adresse Locale) ;
  - Questions diverses.
-

## 1- Approbation du P.V. de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2024

Un projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal a été remis ce jour sur tables aux élus communaux. A ce jour, aucune remarque sur sa rédaction n'est parvenue en mairie.

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (7 voix)

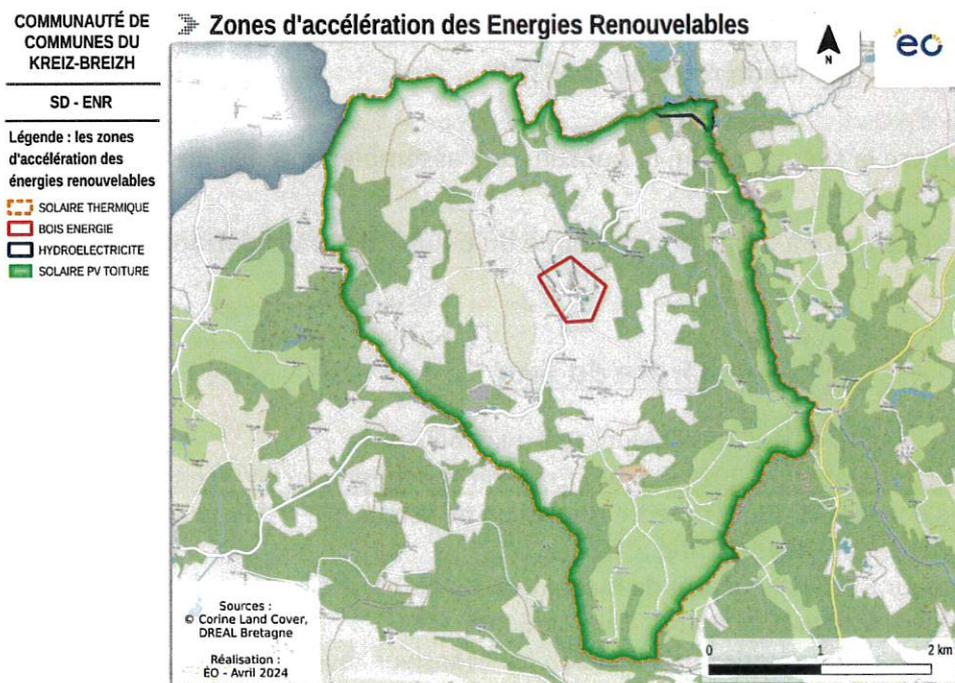
- Valide la proposition de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2024 présentée.

## 2 – Validation de la carte des ZAEnR proposé par la CCKB suite à la réunion publique du 6 juin 2024.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 6 mai 2024 a été validé d'organiser une réunion publique avec un prestataire afin de d'apporter et de répondre aux interrogations techniques de cette consultation pour la validation de la carte des Zones d'accélération des Energies Renouvelables de Trémargat (solaire thermique, bois énergie, hydroélectrique, solaire PV toiture) suite aux ateliers organisés par la CCKB. Suite à la réunion organisée le jeudi 6 juin 2024 à Trémargat.

Le Conseil Municipal valide 6 voix Pour, 1 voix Contre (7 voix) la carte des ZAEnR ci-jointe.

Et de transmettre à la CCKB.



### 3 - Création d'un SIVU de portage de repas

Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération annulant et remplaçant la délibération n°2024\_03\_02 du 11 mars 2024 concernant la création d'un SIVU de portage de repas.

Monsieur le Maire rappelle que le service de portage de repas à domicile qui était assuré par la société « AVEC » gestionnaire du comité d'entraide du Kreiz Breizh a pris fin le 1<sup>er</sup> février 2024.

Plusieurs réunions ont été organisées par les maires du territoire concerné pour rechercher des possibilités de maintenir ce service indispensable au maintien à domicile de personnes âgées et/ou en situation difficile.

Dans un premier temps des solutions provisoires ont été mises en œuvre pour desservir les repas dans chacune des communes par le biais des agents communaux ou de personnes recrutées à temps partiel pour assurer le portage à partir de l'EHPAD de Saint-Nicolas-Du-Pélem qui accepte de continuer à préparer et conditionner les repas.

Afin de pérenniser ce service et de formaliser le fonctionnement administrativement et financièrement, les communes de Canihuel, Kerpert, Lanrivain, Peumerit-Quintin, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Sainte-Tréphine et Trémargat ainsi que les communes de Saint-Nicolas-Du-Pélem et de Plounévez-Quintin (consécutivement à l'installation de la nouvelle municipalité de Saint-Nicolas-Du-Pélem) se proposent de constituer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dont le projet de statuts est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du SIVU de portage de repas du Kreiz Breizh ;
- **ADOpte** le projet de statuts tels que proposés à l'assemblée ;
- **DESIGNE** Mme Nadine HAMON comme conseillère déléguée et Mme Audrey COUTE comme conseillère suppléante.

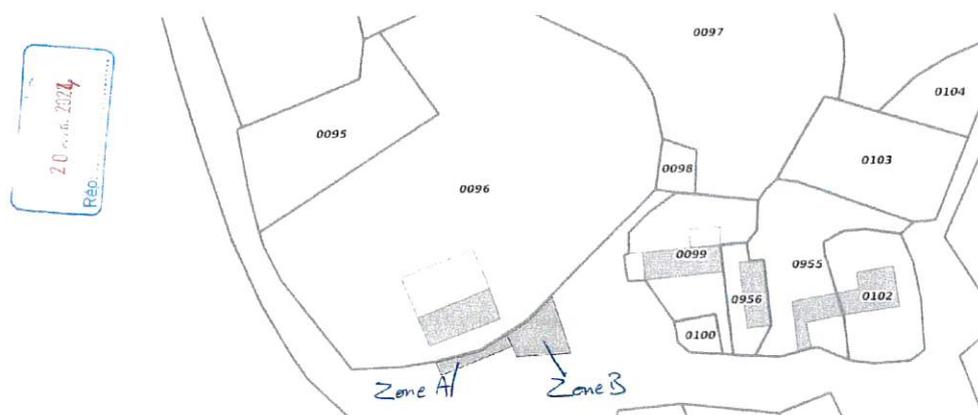
**Après délibération, le conseil municipal valide la modification de la délibération tel que présentée, à l'unanimité. (7 voix)**

### 4 – Demande de Monsieur SAUNIER Tudal et de Madame BERNARD Marie-France au sujet de la création d'une parcelle au lieu-dit « Prat Ar Col – Le Goaffr »

Arrivée de Madame Audrey COUTE à 20h34.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 6 mai 2024 il a été validé d'autoriser la demande d'une location d'une parcelle de 40 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle a été identifiée en zone A sur le plan ci-dessous :



Après délibération, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité (8 voix).

- La location d'une bande de 40 m<sup>2</sup> devant le hangar de Monsieur TUDAL et Madame BERNARD de la voie publique au lieu-dit « Prat ar col » au Goaffr à Trémargat (Zone A sur le plan ci-dessus).
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## 5 - Classement de voiries : acte d'engagement pour étude mission géomètre

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 11 mars 2024, Monsieur Antoine MARIN, 1<sup>er</sup> adjoint, a présenté la proposition de la Selarl Nicolas Associés pour effectuer une mission d'études afin de réaliser un inventaire de la voirie communale pour classement de la voirie communale de Trémargat.

A ce jour, aucune nouvelle proposition n'a été reçue de la part d'un géomètre.

Après échange avec Monsieur Nicolas, géomètre, celui-ci confirme que cette étude entérinera définitivement le classement de voirie communale.

Suite à la réunion organisée avec Monsieur Nicolas, il est proposé de valider sa proposition financière et signer l'acte d'engagement proposé.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise, Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour l'étude des classements des voiries de la Commune de Trémargat d'un montant de 12 650 € HT soit d'un total de 15 180 € TTC.

## 6- Point sur l'état de la BAL (Base Adresse Locale)

Le point n'a pas été abordé.

### Questions diverses

Monsieur le Maire a reçu le courrier suivant de Monsieur Vincent MUNIN et Madame Malo COMBES, habitants à Trémargat, pour une demande de location d'une bande de terre de 350 m<sup>2</sup> pour leur jardin potager.

Après discussion des élu.e.s, il est proposé un temps de réflexion pour permettre de prendre de plus amples connaissances afin d'établir la location la mieux adaptée pour cette demande.

---

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal présent n'ayant d'autre point à aborder en question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Procès-verbal affiché en mairie de TREMARGAT le  
Publié sur le site internet de la commune de TREMARGAT ([www.tremargat.fr](http://www.tremargat.fr)), le

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur Antoine MARIN,  
1<sup>er</sup> adjoint au maire**



**Le Maire,  
François SALLIOU**



